

Visas Schengen : éclaircissements du Quai d'Orsay sur la situation marocaine

**09.04.2023 Visas Schengen :
éclaircissements du Quai d'Orsay sur la
situation marocaine**

EXCLUSIF. Huit mois après l'annonce de la ministre française des Affaires étrangères de mettre un terme aux mesures restrictives d'octroi de visa aux demandeurs marocains, Médias24 a sollicité une source autorisée du Quai d'Orsay, qui nous assure que les consulats français reviendront en 2023 au niveau qui prévalait en 2019.

Pour connaître le niveau actuel d'octroi de visa Schengen aux candidats marocains après la fin des restrictions consulaires qui ont duré plus de deux ans, notre rédaction a sollicité une source autorisée du Quai d'Orsay, qui a accepté de répondre à plusieurs interrogations.

« Quelques dossiers frappés d'erreurs, mais une situation revenue à la normale »

Après avoir contacté les consulats et les services centraux à Paris, le diplomate nous assure que « la situation est totalement revenue à la normale », soulignant « qu'il est

dommage que certains puissent encore affirmer le contraire » après la décision de mettre fin aux restrictions imposées en septembre 2020.

« Comme dans tous les dossiers consulaires, il peut y avoir de rares erreurs ou même des refus, mais ils restent minoritaires et ne doivent pas faire l'objet de généralisations ou de raccourcis », précise notre source, qui estime que les consignes d'un retour à la normale ont été très claires.

« De nouveaux rendez-vous injectés tous les 15 jours »

Interrogé sur la saturation, depuis 2020, du système informatique de prise de rendez-vous, avec de rares créneaux pour s'enregistrer et décrocher une date effective, le fonctionnaire du Quai d'Orsay explique que « des rendez-vous pour les différentes catégories de demandeurs de visa sont très régulièrement réinjectés à l'initiative des consulats généraux, à savoir, en règle générale, toutes les deux semaines pour être en mesure de mieux répondre à l'évolution de la demande ».

A propos du délai moyen nécessaire pour décrocher un rendez-vous physique avec un bureau TLS qui, dans un passé récent, pouvait atteindre plusieurs semaines, voire des mois, notre interlocuteur affirme que la durée d'attente diffère en fonction des catégories de demandeurs de visa, mais aussi de chacun des sept centres TLS répartis sur le territoire marocain.

« Pour vous donner des exemples concrets, le délai est de J+1 pour les chauffeurs routiers, les demandeurs de visa médical ou pour les visas d'études de longue durée. Concernant les visas court séjour de tourisme, nous ouvrons tous les 15 jours de nouveaux créneaux selon un calendrier aléatoire qui permettra de contrer les intermédiaires », déclare notre source, assurant que **ceux qui voudraient voyager cet été ont encore suffisamment de temps pour obtenir un visa.**

« Les touristes estivaux ont encore le temps d'obtenir un visa »

« Les ressortissants marocains qui souhaitent se rendre en France entre juin et juillet pour un séjour touristique sont encore dans les temps pour déposer leur demande. Idem pour les étudiants, à qui l'on a ouvert plusieurs créneaux de rendez-vous pour s'inscrire ou se présenter à un concours », révèle le diplomate. Ce dernier indique que les équipes consulaires sont déjà mobilisées pour traiter la campagne étudiante qui se concentre essentiellement entre les mois de juin et septembre.

« Un délai maximal de 15 jours pour obtenir une réponse »

Sur le temps de réponse nécessaire après avoir déposé son dossier dans un bureau du sous-traitant, le diplomate assure que les services concernés instruisent les dossiers de demande de visa court séjour dans un délai maximal compris entre 10 et 15 jours.

« Pour ne pas pénaliser les demandeurs qui doivent voyager

rapidement en France, nous faisons bien évidemment en sorte de traiter leur dossier le plus vite en fonction de leur date de départ. A contrario, un candidat qui déposera son dossier pour voyager en juillet prochain fera l'objet d'un délai de traitement un peu plus long que pour les cas urgents », explique le diplomate. Il précise que les demandes de visa long séjour sont instruites en moyenne en trois semaines, mais qu'il est important, dans tous les cas de figure, « d'anticiper pour ne pas se retrouver bloqué au dernier moment ».

« Un taux de refus estimé à 18% tout comme en 2019 »

N'étant pas habilité à dévoiler le taux actuel de refus des dossiers déposés, notre interlocuteur accepte toutefois d'indiquer que les consulats sont revenus à la moyenne qui prévalait durant l'année 2019, nous invitant à consulter les chiffres officiels du ministère des Affaires étrangères, soit un taux moyen de 18%.

Sur l'état d'avancement du reliquat des nombreuses demandes non traitées durant les deux années de crise sanitaire, il explique qu'au regard du nombre très important de dossiers d'ores et déjà traités au niveau consulaire, le reste des demandes est en train d'être finalisé.

« Une solution informatique à l'étude pour éliminer les intermédiaires »

Concernant sa mise en garde contre les nombreux intermédiaires

qui s'apparente ntà un quasi aveu d'impuissance de ses services à sévir, nous avons voulu savoir s'il n'y avait aucun moyen informatique de les mettre hors d'état de nuire.

« Pour contrer ces officines, nous avons déjà mis en place de nombreuses mesures qui réduisent la durée de validation des rendez-vous par le prépaiement et contrôlent davantage les adresses IP », avance le diplomate, qui affirme que le contrôle sera de plus en plus sévère pour les éliminer.

Ainsi, pour renforcer la certitude de l'identité et de l'individualisation du demandeur, les consulats français seraient, selon lui, en train d'étudier avec leurs prestataires techniques la mise en place d'une nouvelle solution qui se veut radicale pour sécuriser le processus de prise de rendez-vous.

« Une capacité de traitement de 1.600 dépôts par jour, soit 420.000 demandes pour 2023 »

Questionné sur la capacité maximale de dépôt de dossiers dans les bureaux de TLS, et sur ses prévisions au terme de l'année en cours, notre source l'a estimée « à plein régime à environ 8.000 par semaine, soit 1.600 demandes par jour réparties sur l'ensemble du territoire marocain ».

« Avec un tel volume, nos postes consulaires ont plus ou moins retrouvé le chiffre des demandes instruites de 2019, qui s'étaient élevées à un total annuel de 420.000 pour 340.000 visas délivrés. Si nous estimons le volume de la demande

actuelle au chiffre atteint en 2019, le nombre de visas qui seront délivrés en 2023 dépendra bien évidemment de la qualité des dossiers déposés, à savoir de leur complétude et de l'absence de faux justificatifs », avance le diplomate.

Il se veut toutefois très optimiste sur la délivrance croissante de visas légaux Schengen, qu'ils soient de courte ou de longue durée.

« La durée des visas délivrés dépend de l'historique du demandeur »

Invité en dernier lieu à commenter une information faisant état du fait que les consulats français délivreraient plus de visas, mais avec des durées de séjour beaucoup plus courtes, le haut fonctionnaire a tenu à démentir formellement « cette rumeur », affirmant « qu'il n'en est rien ».

« En réalité, la durée de validité d'un visa dépend de plusieurs facteurs très simples liés au profil du demandeur, à son historique de visa et à la durée de validité de son passeport », conclut notre source, ajoutant que si un demandeur présente un bon dossier avec des visas délivrés précédemment qui ont été correctement utilisés, la durée de validité du visa suivant sera logiquement plus longue.

Source

: <https://medias24.com/2023/04/09/retour-a-la-normale-pour-les-visas-schengen-eclaircissements-du-quai-dorsay-sur-la-situation-marocaine/>